

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2018

BOULANGERIE

Une des agences a fait visiter 4 fois les locaux sans suite jusqu'à maintenant. La proposition reçue à 50 000 € par l'intermédiaire de l'office notarial de La Châtre est maintenue à ce niveau. Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de rester sur le prix de 60 000 € et invite Mme le Maire à prendre contact avec l'éventuel acquéreur.

TRAVAUX MAIRIE

Les gouttières seront remplacées à la mi-novembre par l'entreprise Micat pour un montant de 9.058,26 € TTC (offre de l'entreprise Gaillat : 9.611,10€ TTC).

EGLISE

L'église Saint-Etienne étant classée à l'inventaire des monuments historiques, un appel d'offre pour recruter un architecte du patrimoine en vue de la réalisation d'un diagnostic va être lancé pour évaluer l'ampleur des travaux à entreprendre sur cet édifice. Les honoraires pour la phase étude sont estimés entre 15 000 à 20 000 € H.T. ; une somme de 15 462,41 € avait été inscrite au budget 2018. Pour la réalisation des travaux, il sera également nécessaire de recourir à un maître d'œuvre, architecte du patrimoine, dont le montant des honoraires sera de l'ordre de 8 à 10 % du montant H.T. des travaux.

PONT DES PRESLES (mitoyen avec la commune de Pouigny-st-Martin)

Les offres de 2 entreprises ATRS (Lacs) et SEGEC (Montgivray) sont en cours. Un passage à gué avec une passerelle pour les piétons est évoqué. Les travaux à entreprendre seront arrêtés lors d'un prochain conseil municipal quand nous serons en possession de tous les éléments et après discussion avec les élus de Pouigny-st-Martin. Face à l'effondrement de la chaussée, les employés des 2 communes sont intervenus en vue de permettre aux riverains d'emprunter à nouveau cette voie.

VOIRIE 2019

Une réflexion va être menée pour définir les priorités en fonction des crédits qui pourront être mobilisés.

Aménagement de voirie devant la salle socio-culturelle et le logement communal :

Suite à une modification de celui-ci, un chiffrage est en cours pour une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

PERSONNEL

Deux agents en Contrat à Durée Déterminée ont été recrutés à raison de 24 h/semaine au 1er septembre en tant qu'Adjoint Technique Territorial, l'un au service technique et l'autre à la cantine, et nommés stagiaires, dans l'optique d'une titularisation au bout d'un an.

ADRESSAGE DES LIEUX-DITS

Le travail est en cours et fera l'objet d'une prochaine présentation au conseil municipal.

LOGEMENTS VACANTS

Mme le Maire informe que Le conseil communautaire de la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère a décidé de taxer les logements vacants (au taux de 7,56%) depuis plus de 2 ans, non mis en vente ou en location, dans le but d'inciter les propriétaires à mettre leurs biens sur le marché et éviter que les centres bourgs ou villes ne se vident.

ORDURES MENAGERES

Un container destiné à recevoir les ordures ménagères, (hors verre, papiers, emballages, à déposer au point de tri), réservé aux propriétaires de résidences secondaires qui en ont fait la demande, va être installé à proximité du local du service technique. Ces derniers disposeront d'une clé en vue d'y accéder Face aux dépôts de toutes sortes au « point propre », malgré les consignes affichées, dépôts nécessitant l'intervention des agents du service technique chaque semaine, il est envisagé de verbaliser les contrevenants.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le bureau d'études 6T de Limoges a été retenu par la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère, compétente en la matière, pour réaliser ce travail sur la totalité du territoire de la CDC. Différentes concertations vont avoir lieu avec les élus, les agriculteurs, les chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture), les services de l'État (Direction Départementale des Territoires) et la société civile. Un site internet et une page Facebook vont être mis en place pour consultation par les habitants. Mme le Maire et M. Rochoux sont désignés respectivement délégués titulaire et suppléant pour le PLUi.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

A l'unanimité le conseil municipal entérine la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018 et décide de continuer à œuvrer avec les bénévoles qui les aidaient jusqu'à maintenant et ce, jusqu'aux prochaines élections municipales.

EDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par EDF au taux maximum et demande qu'il soit revalorisé automatiquement chaque année en fonction de la réglementation en vigueur.

SOUTIEN A LA MATERNITE DU BLANC

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la démarche des Maires Ruraux pour soutenir la maternité du Blanc.

LOGEMENT COMMUNAL

Un des logements de l'îlot de l'église va être libéré au 31 Décembre 2018. Une annonce pour la recherche d'un locataire à compter du 1er janvier 2019 va être lancée.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelle demande des jeunes agriculteurs de La Châtre/Ste Sévère pour la location de la salle des fêtes, en novembre 2018, au tarif préférentiel consenti aux associations communales. A la majorité, le conseil se prononce favorablement. Suite à la demande de l'association Familles Rurales de Chassignolles qui fête ses 70 ans avec un repas spectacle à la salle socio-culturelle, le ménage de la salle sera pris en charge par la municipalité.